

CONCEPT DE SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

PATINAGE ARTISTIQUE

SAISON 2024-25

1. Critères généraux concernant le processus de sélection aux compétitions internationales

1.1. Compétences pour les sélections aux compétitions internationales

Les critères de sélection sont établis par la Commission de sélection et soumis au Comité de **Swiss Ice Skating** pour approbation finale. Il est entendu comme "compétitions internationales" les compétitions mentionnées sur le [calendrier officiel de l'ISU](#), selon la [Communication ISU 2638](#) et les éventuelles mises à jour sur le site de l'[International Skating Union](#) :

- les **compétitions internationales ISU** : la sélection des délégations est effectuée par le chef du Sport de performance sur la base des critères établis dans le présent document.
- les **Championnats ISU** (CM, CE, CMJ) : la Commission de sélection établit une proposition à l'intention du Comité de **Swiss Ice Skating**. La décision définitive appartient au Comité de **Swiss Ice Skating**.
- les événements placés sous l'**égide de l'olympisme** (JO, JOJ et FOJE) : la Commission de sélection établit une proposition à l'intention de **Swiss Olympic**. La sélection définitive appartient à **Swiss Olympic**.
- les événements placés sous l'**égide de la Fédération Internationale du Sport Universitaire** (FISU) : la Commission de sélection établit une proposition à l'intention de **Swiss University Sports**. La sélection définitive appartient à **Swiss University Sports**.

1.2. Commission de sélection aux compétitions internationales pour le Patinage artistique

TBA (à partir de juillet 2024)

1.3. Critères d'âge pour les compétitions internationales

Les critères d'âge sont strictement définis selon les **règles ISU** en vigueur pour la **saison 2024-25**.

1.4. Critères d'appartenance au cadre national de Swiss Ice Skating pour les compétitions internationales

Les athlètes susceptibles d'être sélectionné·e·s en compétitions internationales inscrites au calendrier ISU par **Swiss Ice Skating** sont obligatoirement des membres du **Cadre National de Swiss Ice Skating** établi au 1^{er} mai 2024 pour la **saison 2024-25**.

Pour les couples, une inscription ultérieure sur la liste du **Cadre National de Swiss Ice Skating** est toujours possible en accord avec le chef du Sport de performance, après validation du Comité de **Swiss Ice Skating**.

1.5. Athlètes de nationalité étrangère

Les athlètes de nationalité étrangère représentant **Swiss Ice Skating** doivent être en possession d'un "**clearance certificate**" de l'ISU pour participer aux Championnats ISU (CM, CE, CMJ), GP, JGP, Challengers séries comme toutes autres compétitions internationales inscrites au calendrier ISU pour la **saison 2024-25** selon les règles en vigueur.

1.6. Convention des athlètes

Pour être éligibles aux Championnats ISU (CM, CE, CMJ), GP, JGP, Challengers et autres compétitions internationales inscrites au calendrier ISU pour la **saïson 2024-25**, les athlètes concerné·e·s doivent préalablement avoir signé et renvoyé la **Convention des athlètes à Swiss Ice Skating** dans les délais (au 30 juin 2024 pour les athlètes sélectionné·e·s dans le **Cadre National de Swiss Ice Skating** au 1^{er} mai 2024).

1.7. Exigences techniques minimales

La réalisation de critères techniques ou l'obtention des **scores techniques minimum de l'ISU** (comme demandé pour les CM, CE, CMJ) en vigueur pour la **saïson 2024-25** (**Communication ISU 2577**), peuvent être requis pour l'attribution de certaines compétitions internationales.

En outre, pour toute exigence de validation de sauts comme c'est le cas en Patinage artistique, ceux-ci doivent avoir été réalisés sans la mention *landed on the quarter* (q), ni *underrotated* (<), ni *downgraded* (<<), ni *edge* (e) et doivent avoir été jugés avec un GOE de -1 ou plus auprès de la majorité des juges. Par ailleurs, les sauts peuvent avoir été réalisés en sauts individuels, en combinaisons ou en séquences.

1.8. Processus d'inscription

Sauf mention particulière dans le présent règlement, les inscriptions aux compétitions internationales du calendrier ISU sont exclusivement faites par le **secrétariat de Swiss Ice Skating (Sabrina Piazza)** sous le suivi du chef du Sport de performance sur la base d'un calendrier provisoire validé par **Swiss Ice Skating (actualisé en temps réel)**.

Toutes les compétitions internationales du calendrier ISU sont définies par les athlètes/coaches en accord avec le chef du Sport de performance selon une planification de saison détaillée et validée par toutes les parties concernées. Il est exigé le strict respect des dates limites et la communication d'informations/documents complets au **secrétariat de Swiss Ice Skating (Sabrina Piazza)** pour procéder aux inscriptions en due forme.

1.9. Finances

Les frais d'inscription aux compétitions internationales du **calendrier officiel de l'ISU** - dont l'inscription est faite par **Swiss Ice Skating**, sont pris en charge par **Swiss Ice Skating**. Pour tout retrait non justifié par un certificat médical en bonne forme, ces frais devraient être remboursés à **Swiss Ice Skating**.

L'indemnisation de frais est basée sur le **règlement des frais de Swiss Ice Skating** en vigueur. À titre indicatif, le document **Forfaits de soutien, primes de performance / d'encouragement et remboursements de frais pour les compétitions internationales** synthétise les différentes contributions administrées pour la saison 2024-25.

1.10. Blessure / maladie / force majeure

- En cas de blessure ou de maladie empêchant la participation à une compétition internationale, il est de la responsabilité de l'athlète d'en informer au plus vite le chef du Sport de performance ainsi que lui faire parvenir un certificat médical rédigé de préférence par le **médecin de fédération**, qui permettrait de recourir à l'assurance annulation conclue par **Swiss Ice Skating**. Ceci est valable également dans le cas où l'organisation du voyage a été effectuée par l'athlète, l'assurance annulation couvrant également ces cas-là pour tout·e athlète délégué·e par la fédération.
- Forfait en ISU GP/JGP/Challenger séries : Le retrait d'une compétition de type ISU GP/JGP/Challenger doit impérativement être justifié par un certificat médical rédigé en anglais, de préférence par le **médecin de fédération**, qui sera transmis à l'ISU par la fédération. Les athlètes se désistant sans raison valable ne pourront participer à une autre compétition des séries GP ou JGP ou Challenger de la saison qu'après avoir exposé les raisons du retrait auprès de l'ISU qui décidera au cas par cas de la procédure à suivre.
- Remarques importantes : En cas de force majeure (blessure, annulation d'un concours international, pandémie, etc...), le Comité de **Swiss Ice Skating**, sur proposition de la commission de sélection, a la possibilité d'adapter les critères de sélection ainsi que les délégations aux compétitions et championnats internationaux à la situation du moment.

1.11. Modifications des critères ou cas non couverts

Le Comité de **Swiss Ice Skating** décide de tous les cas exceptionnels et/ou non couverts par le présent document.

2. Critères sportifs concernant le processus de sélection aux compétitions internationales pour le Patinage artistique

Toutes les compétitions du [calendrier officiel de l'ISU](#) sont exclusivement réservées aux membres du [Cadre National de Swiss Ice Skating](#) pour les [catégories Senior, Junior et Advanced Novice](#) (y compris si certaines compétitions sont ouvertes à l'inscription par le club dans leur *announcement*). Les inscriptions doivent être faites par le **secrétariat de Swiss Ice Skating** (voir point 1.8.). En plus des événements listés du point 2.1. à 2.10., les autres compétitions ISU (point 2.11.) permettent d'acquérir de l'expérience mais aussi des points pour les [World Standings](#) (selon [Communication ISU 2550](#)) comme les **scores techniques minimum de l'ISU** en vigueur ([selon Communication ISU 2577](#)).

Les listes actualisées des **meilleurs scores techniques** reconnus en compétitions internationales du calendrier ISU sont les suivantes :

[Senior Men](#)

[Senior Women](#)

[Senior Pairs](#)

[Senior Ice Dance](#)

[Junior Men](#)

[Junior Women](#)

[Junior Pairs](#)

[Junior Ice Dance](#)

2.1. ISU Championnats du Monde 2025

(24.-30.03.2025, Boston/USA)

- Athlètes concerné-e-s / critères de sélection : ([lien](#)) [à partir de septembre 2024](#)
- Site : ([lien](#)) [à partir de septembre 2024](#)

2.2. ISU Championnats d'Europe 2025

(27.01.-02.02.2025, Tallinn/EST)

- Athlètes concerné-e-s / critères de sélection : ([lien](#)) [à partir de septembre 2024](#)
- Site : ([lien](#)) [à partir de septembre 2024](#)

2.3. ISU Championnats du Monde Junior 2025

(24.02.-02.03.2025, Debrecen/HUN)

- Athlètes concerné-e-s / critères de sélection : ([lien](#)) [à partir de septembre 2024](#)
- Site : ([lien](#)) [à partir de septembre 2024](#)

2.4. FISU Winter World University Games 2025

(13.-19.01.2025, Torino/ITA)

- Athlètes concerné-e-s / critères de sélection : ([lien](#))
- Site : ([lien](#))

2.5. Festival Olympique de la Jeunesse Européenne 2025

(07.-17.02.2025, Bakuriani/GEO)

- Athlètes concerné-e-s : Cadre National A M17/M15 + B Junior/B Novice, né-e-s entre le 01.07.2008 et le 30.06.2010
- Critères de sélection : selon concept de **Swiss Olympic** ([lien](#)) [à partir de juillet 2024](#)
- Site : ([lien](#)) [à partir de juillet 2024](#)

2.6. ISU Grand-Prix series 2024-25

- Athlètes concerné-e-s / critères de sélection : ([lien](#))
- Site : ([lien](#))

2.7. ISU Junior Grand-Prix series 2024-25

- Athlètes concerné-e-s : Cadre National A M19/M17/(M15 + B Junior)
- Critères de sélection : ([lien](#))
- Site : ([lien](#))

2.8. ISU Challenger series 2024-25

- Athlètes concerné-e-s : Cadre National A Elite/M19 + B Senior
- Critères de sélection : **maximum de 3 compétitions** par athlète/couple
- Site : ([lien](#))

2.9. Tournoi du Critérium Européen 2024-25

- Athlètes concerné-e-s : tous les membres du [Cadre National de Swiss Ice Skating](#) (sauf Couples)
- Conditions de participation :

- Seul·e·s les athlètes du **Cadre National de Swiss Ice Skating** sont autorisé·e·s à participer aux compétitions internationales du **Tournoi du Critérium Européen** inscrites au calendrier ISU pour la **saïson 2024-25**.
- Les athlètes s’inscrivent et patinent sous le nom du **club suisse** qu’ils/elles représentent mais doivent toutefois recevoir l’autorisation du chef du Sport de performance préalablement à toute inscription.
- Les athlètes peuvent choisir leur catégorie sans distinction de cadre (Senior, Junior, Adv. Novice) dans le respect des règles d’éligibilité liées à l’âge.
- Les frais d’inscriptions sont à la charge de l’athlète ou du club de l’athlète
- Site : ([lien](#))

2.10. Autres compétitions ISU

- Athlètes concerné·e·s : tous les membres du **Cadre National de Swiss Ice Skating**
- Conditions de participation : **en plus des compétitions listées des points 2.1. à 2.9.,**
 - Les athlètes du **Team Senior** peuvent recevoir un **maximum de 3 compétitions** en catégorie Senior. Les membres du Cadre National A Elite sont prioritaires en cas de restriction du nombre d’entrées autorisées par les organisateurs pour chaque fédération nationale dans la catégorie Senior. Les couples du **Team Senior** peuvent recevoir un **maximum de 2 compétitions** en catégorie Senior. En cas de besoin dans le cadre de la préparation aux **Championnats d’Europe/du Monde 2025**, les athlètes sélectionné·e·s comme les remplaçant·e·s, auraient la possibilité d’**1 compétition complémentaire** en catégorie Senior.
 - Les athlètes du **Team Junior** peuvent recevoir un **maximum de 2 compétitions** en catégorie Junior, respectivement en catégorie Senior ou Junior pour les membres du Cadre National A M19. Les membres du Cadre National A M19/M17 sont prioritaires en cas de restriction du nombre d’entrées autorisées par les organisateurs pour chaque fédération nationale dans la catégorie Junior. Les couples du **Team Junior** peuvent recevoir un **maximum de 2 compétitions** en catégorie Junior. En cas de besoin dans le cadre de la préparation aux **Championnats du Monde Junior 2025**, les athlètes sélectionné·e·s comme les remplaçant·e·s, auraient la possibilité d’**1 compétition complémentaire** en catégorie Junior.
 - Les athlètes du **Team Novice** peuvent recevoir un **maximum de 2 compétitions** en catégorie Adv. Novice, respectivement en catégorie Junior ou Adv. Novice pour les membres du Cadre National A M15 dans le respect des règles d’éligibilité liées à l’âge (sous-réserve toutefois d’avoir réalisé les **scores techniques minimum de l’ISU** en vigueur dans la catégorie Junior sur l’une des compétitions des points 2.9. et 2.10. ou du Test Skate 2024 de Dübendorf). Les membres du Cadre National A M15 sont prioritaires en cas de restriction du nombre d’entrées autorisées par les organisateurs pour chaque fédération nationale dans la catégorie Adv. Novice. Les médaillé·e·s des **Championnats suisses Adv. Novice 2025** auraient la possibilité d’**1 compétition complémentaire** en catégorie Adv. Novice.
- Suivi des inscriptions aux compétitions internationales par Swiss Ice Skating : ([lien](#))

2.11. Interclubs

Les compétitions internationales de type “interclubs” ne figurant pas sur le calendrier officiel de l’ISU ([lien](#)) peuvent faire l’objet d’une participation de toutes les patineuses et tous les patineurs en possession d’une licence de compétition de **Swiss Ice Skating** dans toutes les catégories et en cas d’ouverture/invitation aux clubs suisses de patinage comme clairement stipulé sur l’*announcement*.

Les athlètes sont inscrit·e·s et patinent sous le nom du club suisse qu’ils/elles représentent (à leurs propres frais). Ils/elles ne doivent pas recevoir d’autorisation de **Swiss Ice Skating** pour s’y inscrire. En revanche, les scores obtenus ou la réalisation de critères techniques ne sont pas pris en considération par Swiss Ice Skating.

Il est de la responsabilité de l’athlète et de son coach ainsi que du club qui effectue les inscriptions de veiller à respecter ces directives. **Swiss Ice Skating** décline toute responsabilité en cas de participation en compétitions internationales de type “interclubs”.

En cas de doute ou de confusion dans les termes employés dans les documents rédigés parallèlement en français et en allemand, c’est toujours la version française qui fait foi.

Ittigen, le 20.06.2024